Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Flamanville-Fuites-de-SF6-un-des-plus-puissants-des-gaz-a-effet-de-serre-le-maximum-autorise-depasse

6 août 2020

France : Flamanville : Fuites de SF6, un des plus puissants des gaz à effet de serre : le maximum autorisé dépassé

La centrale nucléaire de Flamanville (Normandie) a déclaré le 3 août 2020 avoir dépassé son maximum autorisé pour les fuites de SF6 (Hexafluorure de soufre), un gaz à effet de serre extrêmement puissant puisque un kilo de ce gaz équivaut à presque 23 000 kilos de CO^2 en terme de pouvoir réchauffant.

Le SF6 est un gaz artificiel composé de soufre et de fluor utilisé comme isolant électrique. Chaque centrale nucléaire en France a une autorisation annuelle pour les fuites de ce gaz (tout comme elle en a pour les fuites de fluides frigorigènes) : 100 Kg maximum par an pour Flamanville. Ce qui, convertit en équivalent CO^2, revient déjà au **rejet dans l'atmosphère de l'équivalent de 2 300 000 Kg de $C0^2$ chaque année [1] . Rien que pour ce site nucléaire**. Et rien que pour ce gaz, sachant que les fuites de fluides réfrigérants sont elles aussi vecteur d'émissions de gaz à effet de serre bien plus puissants que le CO^2. **Les sites nucléaires ont donc non seulement le droit de rejeter des radionucléides dans l'air et dans l'eau en fonctionnement normal, mais aussi le droit de polluer l'atmosphère par des substances qui contribuent très largement au réchauffement climatique.** Des droits accordés par les autorités à une industrie qui produit par ailleurs des déchets dangereux pour des centaines d'années.

Malgré le fait que le SF6 soit un des plus puissants des gaz à effet de serre et malgré son impact avéré sur l'environnement, jusqu'en 2018, EDF ne déclarait aucune de ces fuites [2]. Elles n'étaient pas considérées comme des évènements significatifs pour l'environnement. C'est l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) qui a dû insister [3] pour qu'elles fassent l'objet d'une déclaration. N'ayant pas de conséquence radiologique, l'incident n'est en revanche **pas classé sur l'échelle INES** [4] utilisée classiquement pour catégoriser les évènements dits significatifs selon leur gravité.

Même si EDF doit dorénavant déclarer officiellement ces fuites de SF6, le communiqué destiné au grand public est pour le moins laconique. **L'exploitant ne précise ni les causes, ni pourquoi la limite annuelle réglementaire a déjà été dépassée**.

> Rappelons ici que **le site de Flamanville est placé sous surveillance renforcée** depuis près d'un an, les équipements du site étant dans un état de délabrement avancé et les déclarations d'incidents dus à des défauts de maintenance s'étant multipliées. L'IRSN a d'ailleurs qualifié la situation de très préoccupante.

La direction de la centrale nucléaire normande précise en revanche le dépassement : deux kilos de SF6. Ce qui parait peu. Mais qui, cumulé pour l'année équivaut déjà à **près de 2 350 000 kilos de CO^2 rejetés dans l'atmosphère** au 30 juillet 2020. Et l'année n'est pas terminée.

Le SF6 n'est pas le seul gaz à effet de serre rejeté par les centrales nucléaires. Comme mentionné plus haut, les fluides réfrigérants par exemple, deviennent à une pression normale des gaz dont le pouvoir réchauffant dépasse largement celui du CO^2 [5]. **Alors que le SF6 est dix fois plus puissant que les autres gaz à effet de serre utilisés dans l'industrie atomique - qui sont eux même 1 000 à 13 000 fois plus puissant que le CO^2 - pourquoi EDF ne déclarait pas les émissions de ce gaz et vantait une production d'énergie décarbonée** [6] **? Quoiqu'il en soit, cette nouvelle déclaration d'évènement significatif pour l'environnement démontre que non, définitivement non, le nucléaire ne sauvera pas le climat.**

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif environnement

Publié le 06/08/2020

Au sein de nos installations, le gaz Hexafluorure de soufre (SF6) est utilisé comme isolant pour les postes d'évacuation d'énergie et les postes d'alimentation des transformateurs auxiliaires.

Jeudi 30 juillet, la quantité annuelle cumulée d'émissions de gaz SF6 a atteint 102 kg, dépassant le seuil déclaratif réglementaire de 100 kg. La direction de la centrale de Flamanville a déclaré le 03 août 2020 auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif environnement.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-flamanville/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-environnement

---

Notes

[1] À titre de comparaison, un trajet Paris-Bruxelles (312 km) en train émet environ 2.6 kg de CO^2. En voiture, 40 kg de CO^2.

[2] https://www.sortirdunucleaire.org/Analyse-Les-difficultes-d-EDF-ce-que-disent-trois

[3] Voir l'avis 2018-00055 du 2 mars 2018

[4] **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux ici - *https://www.asn.fr/Lexique/I/INES*

[5] une fuite d'un kilogramme de réfrigérant de synthèse dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 1 000 à plus de 13000 kg de CO2

- Un kilogramme de R134a rejeté dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 1 300 kg de CO2.

- Un kilogramme de R404A rejeté dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 3 943 kg de CO2.

- Un kilogramme de R23 rejeté dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 12 400 kg de CO2.

- Un kilogramme de R508B rejeté dans l'atmosphère produit un effet de serre équivalent à celui généré par l'émission de 12 300 kg de CO2.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Fluide_frigorig%C3%A8ne

[6] EDF et Orano ont lancé plusieurs campagnes publicitaires mettant en avant une production d'électricité décarbonée grâce aux centrales nucléaires, envoyant comme message sous-jacent l'affirmation que l'industrie nucléaire permet de lutter contre le réchauffement climatique. Le Réseau Sortir du nucléaire a saisi plusieurs fois le Jury de déontologie publicitaire qui a donné raison à l'association, jugeant les arguments publicitaires des exploitants nucléaires fallacieux et trompeurs. Voir par exemple https://www.sortirdunucleaire.org/EDF-greenwashing-virtuel pour EDF et https://www.sortirdunucleaire.org/Orano-plainte-JDP-carbone pour Orano